

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2010

**MODERNISATION DES PROFESSIONS JUDICIAIRES ET
JURIDIQUES RÉGLEMENTÉES - (n° 2621)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 28

présenté par
M. Huyghe, M. Gatignol, Mme Rosso-Rebord, M. Siré,
M. Tardy, Mme Vasseur et Mme Marin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« avocat »,

les mots :

« un ou plusieurs professionnels du droit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.